Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203434-20251215-D2025_106-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ le QUINZE du mois de DÉCEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN.

Procurations : HUCHER à BOIRON, LE PROVOST à GAUTIER, MONFORT à RAMEAU, TOPART à LE HENAFF-LE JEUNE, VELLA à HALNA, JEZEQUEL à MULLER.

Absente : MAILLAUD

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2025-106

RESILATION DU BAIL COMMERCIAL DE LA POSTE

Madame le Maire rappelle que par délibération du 29 janvier 2021, le Conseil Municipal autorisait le renouvellement du bail commercial avec la Poste pour une durée de 9 ans.

Ainsi, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/12/2010, la Commune a consenti à la société LOCAPOSTE un bail commercial qui a été renouvelé en date du 25/03/2021 et a pris effet le 01 janvier 2021 pour les locaux situés 1 rue des plages.

Dans le cadre de la fermeture définitive du bureau de poste et de l'ouverture d'une agence postale communale, d'un commun accord entre Le Bailleur et Le Preneur, le bail serait résilié à la date du 31/01/2026 sans indemnité de part et d'autre.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer par voie transactionnelle la convention de résiliation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2025 approuvant la création d'une agence postale communale,

- **APPROUVE** la résiliation par voie transactionnelle du bail consenti à la société LOCAPOSTE à la date du 31 janvier 2026,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

MAIRIE DE TREBEURDEN Côtes d'Armor

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF